



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.6

**Numéro de la demande :** 2013-3477  
**Demande :** Nouvelles propriétés chimiques de préparation commerciale –  
Nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique  
**Produit :** Pastilles de chloration pour piscines D-Puck  
**Numéro d'homologation :** 31474  
**Matière active (m. a.) :** Chlore disponible présent sous forme de dichloro-s-triazinétrione sodique (DST) et trichloro-s-triazinetrione (TSC)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2448617

### Objet de la demande

La présente demande a pour objet d'homologuer une nouvelle préparation commerciale à usage domestique, les pastilles de chloration pour piscines D-Puck, contenant une nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique à usage domestique (catégorie de site d'utilisation 29). Le produit consiste en une tablette contenant du chlore disponible présent sous forme de dichloro-s-triazinétrione sodique et de trichloro-s-triazinetrione (garantie, 78,40 %).

### Évaluation des propriétés chimiques

Les pastilles de chloration pour piscines D-Puck se présentent sous forme de tablettes contenant du chlore disponible présent sous forme de dichloro-s-triazinétrione sodique et de trichloro-s-triazinetrione à 78,40 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,83 g/ml et un pH de 4,8. À l'exception des résultats de l'étude sur la stabilité du produit entreposé et des études sur les caractéristiques de corrosion, les exigences concernant les pastilles de chloration pour piscines D-Puck ont été respectées.

### Évaluations sanitaires

Les pastilles de chloration pour piscines D-Puck sont considérées comme ayant une toxicité aiguë élevée par voie orale, une toxicité aiguë faible par voie cutanée et une toxicité aiguë modérée par inhalation. Elles sont irritantes pour les yeux et pour la peau et ne sont pas considérées comme un sensibilisant cutané.

Les pastilles de chloration pour piscines D-Puck sont conformes au profil d'emploi homologué pour le chlore disponible présent sous forme de dichloro-s-triazinétrione sodique et de trichloro-s-triazinetrione. Par conséquent, l'exposition aux pastilles de chloration pour piscines D-Puck ne devrait pas augmenter au-delà de l'exposition associée au produit actuellement homologué.

### Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise pour la présente demande.

### **Évaluation de la valeur**

Une exemption a été demandée quant à l'exigence de données sur l'efficacité par le demandeur. Les deux matières actives de la préparation commerciale sont des assainissants pour les piscines bien connus et devraient agir de la même façon que les produits actuellement homologués ou portés en annexe. Les pastilles de chloration pour piscines D-Puck devraient fournir les niveaux de chlore appropriés et l'utilisateur sera en mesure d'ajuster le dosage de la préparation commerciale, puisqu'il doit effectuer des tests de l'eau pour maintenir le niveau de chlore disponible approprié de 1-3 ppm. La demande d'exemption visant les pastilles de chloration pour piscines D-Puck et la valeur de cette préparation commerciale sont acceptables.

### **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements disponibles pour les pastilles de chloration pour piscines D-Puck et juge que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour soutenir l'homologation du produit.

## Références

<b>PMRA Document Number</b>	<b>Référence</b>
2320581	2012, Efficacy Summary, DACO: 10.2.3.1
2320582	2012, Efficacy: Small-Scale Trials, DACO: 10.2.3.3
2320584	2013, Non-Safety Adverse Effects, DACO: 10.3.2
2327667	2013, Acute Oral Toxicity, DACO: 4.6.1
2327668	2013, Acute Dermal Toxicity, DACO: 4.6.2
2327669	2013, Acute Inhalation Toxicity, DACO: 4.6.3
2327670	2013, Primary Eye Irritation, DACO: 4.6.4
2327671	2013, Primary Dermal Irritation, DACO: 4.6.5
2327672	2013, Dermal Sensitization, DACO: 4.6.6
2327674	1992, EPA Reregistration Eligibility Document (RED) Chlorinated Isocyanurates
2320585	2013, Applicants name and office address, DACO: 3.1.1
2320587	2013, Formulating plants name and address, DACO: 3.1.2
2320588	2013, Trade Name, DACO: 3.1.3
2320589	2013, Other Names, DACO: 3.1.4
2320590	2013, Description of Starting Materials, DACO: 3.2.1 CBI
2320591	2013, Description of the Formulation Process, DACO: 3.2.2 CBI
2320592	2013, Discussion of the formation of impurities of toxicological concern, DACO: 3.2.3
2320593	2013, Establishing Certified Limits, DACO: 3.3.1 CBI
2320594	2013, Enforcement Analytical Method, DACO: 3.4.1 CBI
2320595	2013, Impurities of Toxicological Concern, DACO: 3.4.2 CBI
2320596	2013, Storage Stability Data, DACO: 3.5.10
2320597	2013, Flammability, DACO: 3.5.11
2320598	2013, Explodability, DACO: 3.5.12
2320599	2013, Miscibility, DACO: 3.5.13
2320600	2013, Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.14
2320601	2013, Dielectric Breakdown Voltage, DACO: 3.5.15
2320602	2013, Formulation Type, DACO: 3.5.4
2320603	2013, Container Material and Description, DACO: 3.5.5
2320604	2013, Density or Specific Gravity, DACO: 3.5.6
2320605	2013, pH, DACO: 3.5.7
2320606	2013, Oxidizing or Reducing Action (Chemical Incompatibility), DACO: 3.5.8
2320607	2013, Viscosity, DACO: 3.5.9

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.